

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

NOVEMBRE
2017

PRINCIPALES TENDANCES

A fin novembre 2017 et en comparaison avec la même période de l'année 2016, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 6,9% provenant de :

- la hausse de 18% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+160,2%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+14,9%), de la taxe professionnelle (+3,8%), de la taxe d'habitation (+14,2%) et de la taxe de services communaux (+0,9%).
- l'accroissement de 1,5% des impôts indirects qui s'explique principalement par la hausse de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+0,8%), de la taxe sur les services portuaires (+19%), de la taxe sur les opérations de lotissement (+19,3%) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+25,2%);
- la hausse de 10,4% des recettes non fiscales provenant essentiellement de l'augmentation des subventions (+25%) et des fonds de concours (+51,3%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 53,7% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 7% suite à la hausse de 7,4% des dépenses de personnel et de 7,7% des autres dépenses de biens et services, conjuguée à une diminution de 3,1% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 29,1%, passant de 8,5 MMDH à 11 MMDH.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 13 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,2 MMDH enregistré un an auparavant;
- un excédent global de 6,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 4,5 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 8,4 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 4,7 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin novembre 2017, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 35,4 MMDH dont 27 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Novembre 2016	Prévisions 2017	Novembre 2017	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>31 231</u>	<u>31 820</u>	<u>33 400</u>	<u>105%</u>	<u>6,9%</u>
1.1- Recettes fiscales :	25 563	25 615	27 142	106%	6,2%
<i>Impôts directs</i>	7 284	9 068	8 593	95%	18,0%
<i>Impôts indirects</i>	18 279	16 547	18 549	112%	1,5%
1.2- Recettes non fiscales :	5 668	6 205	6 258	101%	10,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	620	757	659	87%	6,3%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	604	729	678	93%	12,3%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 382	2 792	3 173	114%	33,2%
<i>Autres recettes</i>	2 062	1 927	1 748	91%	-15,2%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>19 029</u>	<u>28 594</u>	<u>20 352</u>	<u>71%</u>	<u>7,0%</u>
2.1- Biens et services :	17 982	27 533	19 337	70%	7,5%
<i>Personnel</i>	9 916	13 249	10 650	80%	7,4%
<i>Autres biens et services</i>	8 066	14 284	8 687	61%	7,7%
2.2- Intérêts de la dette :	1 047	1 061	1 015	96%	-3,1%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>12 202</u>	<u>3 226</u>	<u>13 048</u>		
4- INVESTISSEMENT²	8 523	31 586	11 007	35%	29,1%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	21	-32	27		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	4 673	-4 633	4 452		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	<u>8 373</u>	<u>-33 025</u>	<u>6 520</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-8 373</u>	<u>33 025</u>	<u>-6 520</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 039	897	2 965		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-995	-1 260	-1 141		
<i>Excédents antérieurs</i>	-8 417	33 388	-8 344		

¹ Occupation temporaire du domaine public

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Novembre 2016	Prévisions 2017	Novembre 2017	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	25 563	25 615	27 142	106%	6,2%
IMPÔTS DIRECTS	7 284	9 068	8 593	95%	18,0%
<i>Taxe de services communaux³</i>	3 078	3 070	3 106	101%	0,9%
<i>Taxe professionnelle³</i>	2 246	2 269	2 332	103%	3,8%
<i>Taxe d'habitation³</i>	275	383	314	82%	14,2%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 062	1 174	1 220	104%	14,9%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	330	1 086	854	79%	158,8%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	293	1 086	767	71%	161,8%
IMPÔTS INDIRECTS	18 279	16 547	18 549	112%	1,5%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	16 027	14 029	16 152	115%	0,8%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	127	276	159	58%	25,2%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	630	695	628	90%	-0,3%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	171	212	204	96%	19,3%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	160	181	170	94%	6,3%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	206	177	171	97%	-17,0%
<i>Taxe de séjour</i>	165	177	182	103%	10,3%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	189	176	225	128%	19,0%
<i>Autres impôts indirects</i>	604	624	658	105%	8,9%
RECETTES NON FISCALES	5 668	6 205	6 258	101%	10,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	620	757	659	87%	6,3%
<i>Redevance OTDP communal</i>	604	729	678	93%	12,3%
<i>Fonds de concours</i>	743	510	1 124	220%	51,3%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	510	518	459	89%	-10,0%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	314	272	316	116%	0,6%
<i>Subventions</i>	1 639	2 282	2 049	90%	25,0%
<i>Recettes diverses</i>	1 238	1 137	973	86%	-21,4%
TOTAL DES RECETTES	31 231	31 820	33 400	105%	6,9%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	5 328	4 261	23 811	33 400
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	464	330	5 749	6 543
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	433	244	3 173	3 850
<i>Produits des services</i>	0	0	783	783
<i>Produits des biens</i>	31	86	1 793	1 910
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	155	0	5 597	5 752
Taxe sur les services communaux	155	0	2 951	3 106
Taxe professionnelle	0	0	2 332	2 332
Taxe d'habitation	0	0	314	314
1.3- Ressources transférées :	4 709	3 931	12 465	21 105
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	690	3 650	11 812	16 152
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 621	0	0	1 621
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	159	0	0	159
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 239	281	653	3 173
2- DEPENSES ORDINAIRES	788	2 326	17 238	20 352
2.1- Biens et services :	683	2 278	16 376	19 337
<i>Personnel</i>	145	1 857	8 648	10 650
<i>Autres biens et services</i>	538	421	7 728	8 687
2.2-Intérêts de la dette	105	48	862	1 015
3- SOLDE ORDINAIRE	4 540	1 935	6 573	13 048
4- INVESTISSEMENT	3 325	3 195	4 487	11 007
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	24	-1	4	27
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	119	789	3 544	4 452
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	1 358	-472	5 634	6 520
8- FINANCEMENT :	-1 358	472	-5 634	-6 520
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 241	1 142	582	2 965
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-102	-50	-989	-1 141
<i>Excédents antérieurs</i>	-2 497	-620	-5 227	-8 344

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin novembre 2017 laisse apparaître une hausse de 6,9% des ressources et de 7% des dépenses ordinaires, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 13 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 11 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 4,5 MMDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 6,5 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 33,4 MMDH en augmentation de 6,9% par rapport à fin novembre 2016. Ceci s'explique par la hausse de 10,2% des recettes transférées, de 2,7% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales et de 1,1% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2016	Prévisions	2017	Evol. %
Transférées	19 159	19 269	21 105	10,2%
Gérées par l'Etat	5 599	5 722	5 752	2,7%
Gérées par les collectivités	6 473	6 829	6 543	1,1%
TOTAL	31 231	31 820	33 400	6,9%

1.1-RECETTES FISCALES

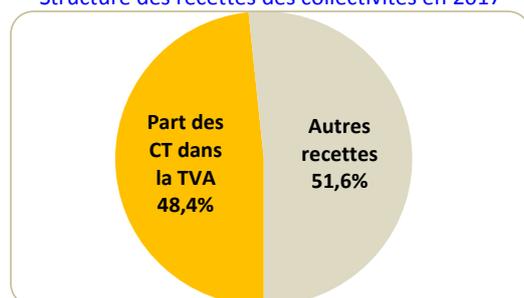
Les recettes fiscales ont atteint 27,1 MMDH, en augmentation de 6,2% par rapport à leur niveau à fin novembre 2016, provenant de la hausse de 18% des impôts directs et de 1,5% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 81,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin novembre 2017.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 21,1 MMDH à fin novembre 2017 contre 19,2 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 10,2%. Cette hausse résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+160,2%)⁴, des subventions (+25%), des fonds de concours (+51,3%), de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+0,8%) et de leur part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+25,2%).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 48,4% de leur part dans le produit de la TVA.

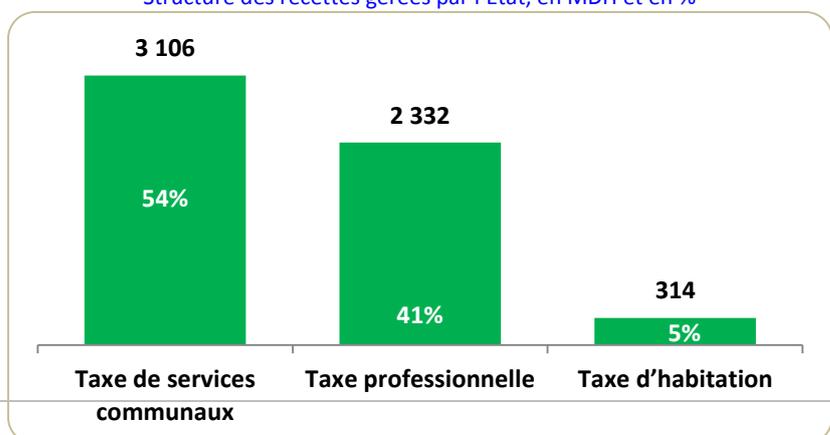
Structure des recettes des collectivités en 2017



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin novembre 2017, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.752 MDH contre 5.599 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 2,7%, provenant de la hausse de 3,8% de la taxe professionnelle, de 14,2% de la taxe d'habitation et de 0,9% de la taxe de services communaux.

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

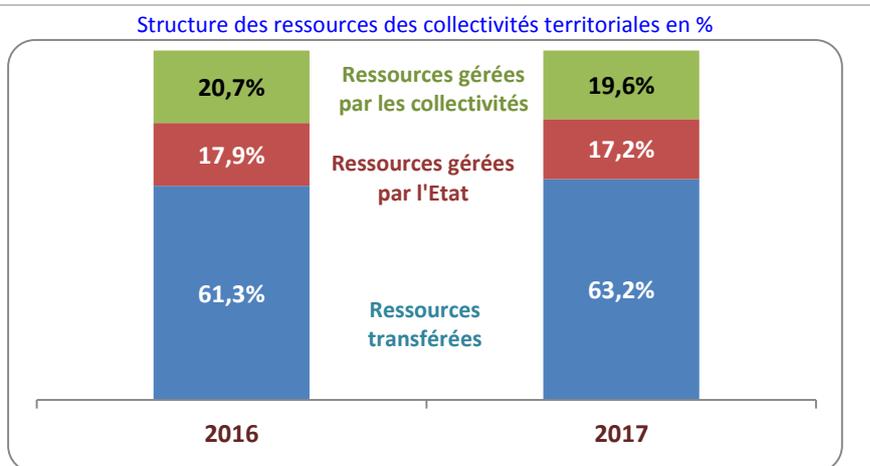


⁴ L'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est due à la revalorisation du taux des parts affectées de 2% en 2016 à 3% en 2017 (articles 7 et 8 de la loi de finances 2017).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont élevées à 6.543 MDH à fin novembre 2017, en hausse de 1,1% par rapport à leur niveau à fin novembre 2016. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.220 MDH), la redevance OTDP communal (678 MDH), les recettes domaniales (659 MDH), la taxe sur les opérations de construction (628 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (459 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin novembre 2016 et fin novembre 2017, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 6.258 MDH, en augmentation de 10,4% par rapport à leur niveau à fin novembre 2016, en raison essentiellement de l'augmentation des subventions (+25%) et des fonds de concours (+51,3%).

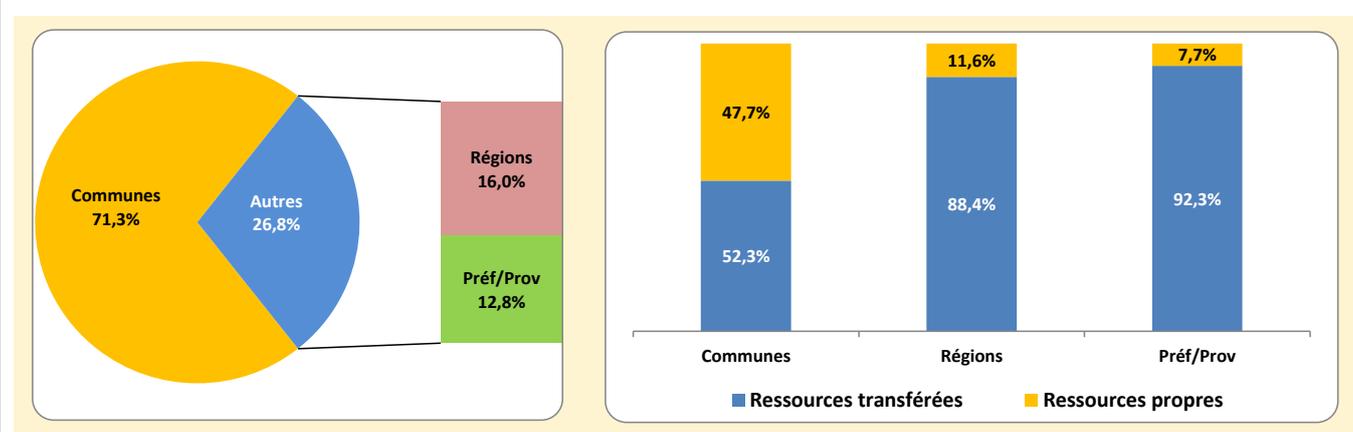
La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (1.344 MDH contre 1.069 MDH). La part des régions dans ces subventions représente 95,9% et celle des communes représente 4,1%.

Les fonds de concours sont constitués pour une partie des versements effectués par certains départements ministériels (399 MDH contre 379 MDH) et des établissements et entreprises publics (73 MDH contre 101 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 23,8 MMDH et représentent 71,3% des recettes globales dont les collectivités territoriales ont bénéficié à fin novembre 2017.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant l'année 2017 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 52,3% des recettes des communes contre 88,4% pour les régions et 92,3% pour les préfetures et provinces.

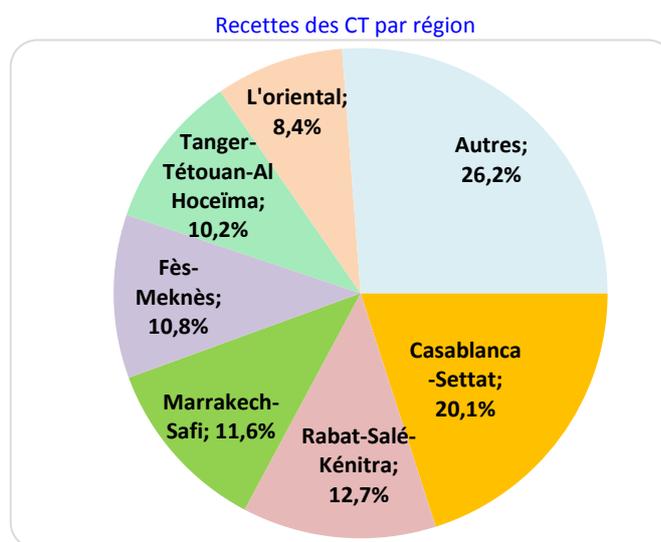


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 73,8% de recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6.706 MDH) représentent 20,1% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,78% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,6%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 636	2 404	2 666	6 706
Rabat-Salé-Kénitra	890	1 027	2 326	4 243
Marrakech-Safi	878	511	2 491	3 880
Fès-Meknès	650	406	2 547	3 603
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	860	506	2 043	3 409
L'oriental	399	241	2 167	2 807
Souss-Massa	478	409	1 631	2 518
Béni Mellal-Khénifra	398	177	1 713	2 288
Drâa-Tafilalet	143	54	1 246	1 443
Laâyoune-Sakia El Hamra	110	0	1 185	1 295
Guelmim-Oued Noun	56	17	610	683
Dakhla-Oued Ed Dahab	45	0	480	525
TOTAL	6 543	5 752	21 105	33 400

2- DEPENSES

A fin novembre 2017, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 32,5 MMDH, en augmentation de 13,8% par rapport à leur niveau de fin novembre 2016. Elles se composent à hauteur de 62,6% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin novembre 2017, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 20,4 MMDH, soit une augmentation de 7%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 7,4% des dépenses de personnel et de 7,7% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à une diminution de 3,1% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2016	Prévision	2017	Réalisation	Variation
Personnel	9 916	13 249	10 650	80%	7,4%
Autres biens et services	8 066	14 284	8 687	61%	7,7%
Intérêts dette	1 047	1 061	1 015	96%	-3,1%
TOTAL	19 029	28 594	20 352	71%	7,0%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin novembre 2017 ont atteint 10.650 MDH contre 9.916 MDH à fin novembre 2016, soit une augmentation de 7,4%. Les salaires représentent 52,3% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 65,9% de leur part dans le produit de la TVA.

La hausse des dépenses de personnel est due principalement à la revalorisation des indemnités allouées aux présidents des collectivités territoriales et aux conseillers et ayant droits et ce à compter de la date de leur élection⁶ (515 MDH contre 117 MDH) et à la hausse des cotisations à la part patronale de la caisse marocaine de retraite (911 MDH contre 768 MDH).

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 8.687 MDH à fin novembre 2017, en augmentation de 7,7% par rapport à leur niveau à fin novembre 2016. Elles sont constituées pour 52,4% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.015 MDH à fin novembre 2017 contre 1.047 MDH un an auparavant, en baisse de 3,1%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2017 a dégagé un solde ordinaire positif de 13 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,2 MMDH enregistré un an auparavant. Ce solde a permis le financement de la totalité des dépenses d'investissement.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 11.007 MDH à fin novembre 2017 contre 8.523 MDH à fin novembre 2016, soit une hausse de 29,1%.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des émissions au titre des programmes nationaux (+75%), des projets intégrés (+21,9%) et des acquisitions mobilières (+13%), conjuguée à une diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (-1,8%).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2016	Prévision	2017	réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	2 507	10 261	2 461	24%	-1,8%
Projets intégrés⁷	1 773	5 316	2 162	41%	21,9%
Acquisitions immobilières	655	6 386	687	11%	4,9%
Acquisitions mobilières⁸	891	2 192	1 007	46%	13,0%
Programmes nationaux⁹	2 589	5 940	4 530	76%	75,0%
Subventions	108	1 491	160	11%	48,1%
TOTAL	8 523	31 586	11 007	35%	29,1%

⁶ Décrets n° 2.16.493, 2.16.494 et 2.16.495 du 6 octobre 2016 relatifs aux conditions d'octroi des indemnités aux présidents et conseillers des collectivités territoriales.

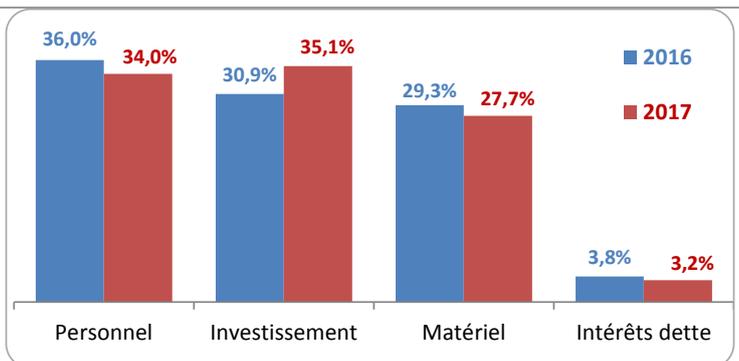
⁷ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁸ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles

⁹ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin novembre 2016 et fin novembre 2017 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse des parts des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette.

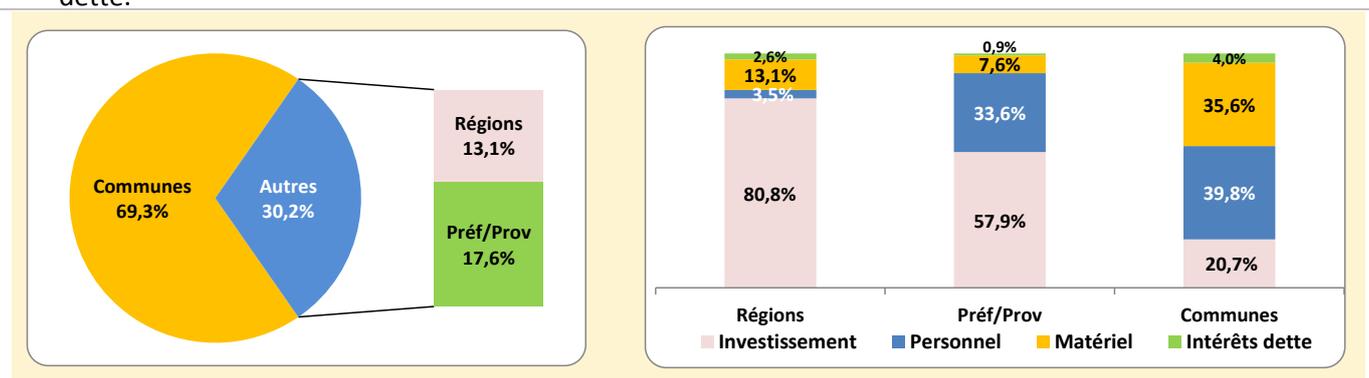


2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 21,7 MMDH, les dépenses ordinaires et d'investissement des communes représentent 69,3% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin novembre 2017.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin novembre 2017 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (39,8%) et des préfectures et provinces (33,6%) ;
- les dépenses des préfectures et provinces sont constituées pour 57,9% de dépenses d'investissement;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 80,8% des dépenses d'investissement, 13,1% des dépenses de matériel, 3,5% des dépenses de personnel et 2,6% des charges en intérêts de la dette.

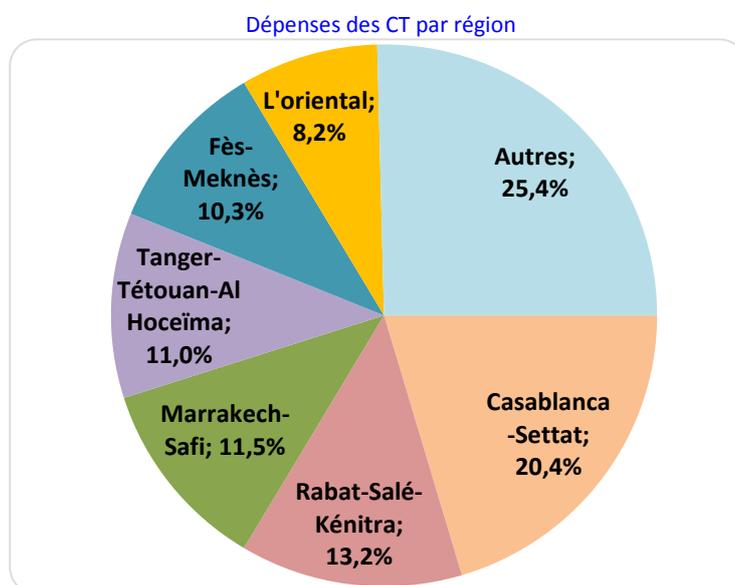


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 74,6% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (6.397 MDH) représentent 20,4% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,1% dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 208	1 948	252	1 989	6 397
Rabat-Salé-Kénitra	1 443	1 394	146	1 149	4 132
Marrakech-Safi	1 116	1 102	86	1 302	3 606
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	967	875	88	1 535	3 465
Fès-Meknès	1 291	934	139	868	3 232
L'oriental	1 031	588	59	884	2 562
Béni Mellal-Khénifra	727	450	46	879	2 102
Souss-Massa	720	495	113	569	1 897
Laâyoune-Sakia El Hamra	394	442	18	580	1 434
Drâa-Tafilalet	431	231	47	410	1 119
Dakhla-Oued Ed Dahab	94	83	1	570	748
Guelmim-Oued Noun	228	145	20	272	665
TOTAL	10 650	8 687	1 015	11 007	31 359

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin novembre 2017 des soldes positifs de 27 MDH et de 4.452 MDH respectivement contre un solde positif de 21 MDH pour les budgets annexes et de 4.673 MDH pour les comptes spéciaux à fin novembre 2016.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

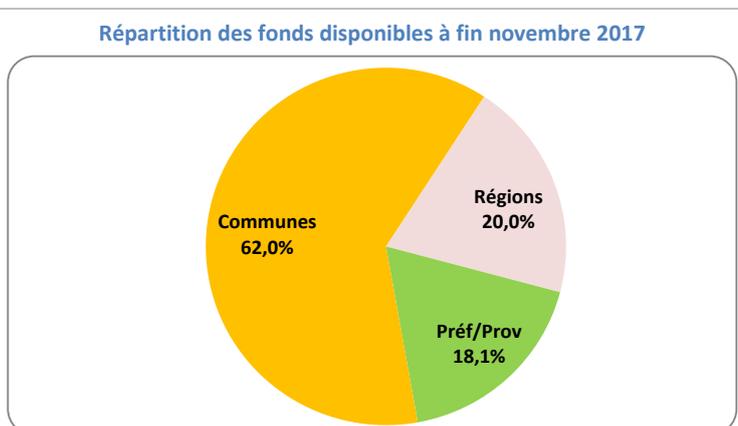
Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent de 6,5 MMDH à fin novembre 2017 contre un excédent global de 8,4 MMDH enregistré un an auparavant.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2017, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.965 MDH, a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.141 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 2,4 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin novembre 2017 se sont élevés à 35,4 MMDH, dont 27 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs¹⁰. Les communes interviennent pour 62% des fonds disponibles des collectivités territoriales.



¹⁰ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.